



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 66162

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le développement des échanges commerciaux et des voyages qui favorise le risque d'implantation de nouvelles maladies exotiques sur le continent européen, un phénomène que pourrait encore amplifier le réchauffement climatique, selon médecins et vétérinaires. La propagation extrêmement rapide du nouveau virus grippal H1N1 a montré combien la mondialisation pouvait faire galoper une maladie à travers les continents. Mais ce sont d'autres maladies infectieuses aux consonances encore exotiques (virus du Nil occidental, fièvre de la vallée du Rift, virus Nipah...) dont il était question récemment lors d'une réunion de l'académie nationale de médecine. Les trois-quarts de ces maladies émergentes sont des zoonoses transmises à l'homme par l'animal. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître quelles mesures préventives elle envisage de mettre en oeuvre à ce sujet.

Texte de la réponse

Différents facteurs sont susceptibles de favoriser l'émergence ou la ré-émergence de certaines maladies, dont les zoonoses. Ainsi, si certains facteurs abiotiques, tels que les facteurs climatiques, sont souvent évoqués, il ne faut pas non plus négliger d'autres causes d'ordre biologique, économique ou encore sociologique. L'anticipation de ce type de risque repose sur une veille et une surveillance épidémiologique intégrée et adaptée : surveillance humaine, surveillance animale et surveillance des insectes vecteurs dans le cas de maladies à transmission vectorielle. Les indicateurs de surveillance doivent être adaptés au type d'émergence (importation d'un agent pathogène dont la circulation a été identifiée à l'étranger, émergence d'un agent inconnu, ré-émergence d'agents ayant déjà circulé sur le territoire dans le passé). S'agissant de la veille (dont la veille internationale), celle-ci est notamment mise en oeuvre par l'Institut de veille sanitaire (InVS), qui met à disposition des professionnels et du public un bulletin hebdomadaire international, sur le site de l'institut chaque mercredi. La surveillance intégrée nécessite une collaboration entre les différents secteurs permettant de considérer l'ensemble du cycle des maladies. La surveillance du virus du Nil occidental (virus West Nile) permet d'illustrer cette approche interdisciplinaire. En effet, un dispositif de lutte contre la circulation du virus du Nil occidental a été mis en place dès 2004 par les ministères chargés de la santé, de l'agriculture et de l'environnement. Ce dispositif comprend ainsi une surveillance humaine, une surveillance animale (équidés et faune aviaire) ainsi qu'une surveillance entomologique (moustiques vecteurs). Cette surveillance épidémiologique (humaine et animale) s'appuie non seulement sur le réseau des Centres nationaux de référence (aspect humain des maladies) et des Laboratoires nationaux de référence (laboratoires dépendant du ministère chargé de l'agriculture et permettant une épidémiologie-surveillance des maladies animales), mais aussi sur d'autres réseaux de veille épidémiologique et biologique (Grog, réseaux sentinelles divers, etc.). La préparation de la réponse repose sur une information et une sensibilisation des professionnels de santé et de la population ainsi que sur l'élaboration de plans de réponse spécifiques ou génériques. Différents plans ont ainsi été élaborés afin d'identifier les acteurs et les moyens spécifiques nécessaires, de structurer la réponse et d'améliorer ainsi la réactivité des mesures de gestion à mettre en oeuvre (dispositif de lutte contre le virus du Nil occidental, plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en métropole, etc.). La mise en oeuvre opérationnelle du

règlement sanitaire international doit également permettre de faire face à un certain nombre de menaces qui pourraient être introduites via les points d'entrée du territoire par les marchandises et les moyens de transport. Ainsi, conformément à ses engagements, la France a procédé à une évaluation de ses capacités en matière de surveillance et d'action et est tenue de mettre en oeuvre des plans d'action garantissant que ses capacités essentielles seront opérationnelles d'ici 2012. Le soutien à la recherche permet d'améliorer l'état des connaissances et la qualité de la réponse face à ce type de menace et de mieux comprendre les processus d'écoulements. La création d'un centre de recherche et de veille sur les maladies émergentes dans l'océan Indien, qui a pour mission de mieux comprendre ces phénomènes et d'encourager la recherche pour améliorer les paramètres de surveillance et d'alerte, s'inscrit dans ce cadre. Cette question fait enfin l'objet d'une réflexion et d'une expertise attentive et continue par différentes instances d'expertise comme le montre le rapport du Haut Conseil de la santé publique intitulé « Maladies infectieuses émergentes : état de la situation et perspectives », qui sera rendu au 1er trimestre 2010.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66162

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2009, page 11646

Réponse publiée le : 9 mars 2010, page 2801